



AIDE A DOMICILE

Complément santé au travail

[Renvoi vers la fiche métier du
CNFPT n°11/D/22](#)

Facteurs de risques professionnels

Cette liste est donnée à titre indicatif et ne prend en compte que les risques spécifiques liés au métier. Il s'agit d'un outil pour votre évaluation mais ne remplace en rien une analyse de vos activités et des risques associés.

Certains ont été caractérisés comme pénibles par la réglementation l'indication « ^(P) » indiquera ces derniers.

Contraintes organisationnelles et relationnelles

- Coactivité : usagers, familles, autres intervenants à domicile
- Horaires atypiques : horaires décalés et/ou fragmentés, horaires irréguliers
- Multiplicité des lieux de travail : Déplacements sur plusieurs lieux de travail dans la même journée
- Rythme de travail variable : travail pouvant connaître des périodes plus intenses que d'autres
- Travail en astreintes ou permanence ^(P): possibilité de travail de week-end
- Charge mentale : contact avec un public pouvant être en difficulté linguistique, sociale, mentale, polyopathie, en fin de vie ; travail en autonomie ; multiplicité des tâches ; contrainte de temps dans l'organisation du travail
- Violence interne et/ou externe : agressivité verbale et/ou physique des usagers, des autres agents, des employeurs

Ambiances de travail et contraintes physiques

- Ambiances climatiques ^(P): trajets véhicule – domicile / accompagnement aux activités extérieures, domiciles surchauffés ou sans chauffage ...
- Ambiance sonore ^(P): télévision, appareils électroménagers
- Chute de plain-pied : glissade sur sol humide ...
- Chute d'objets
- Chute de hauteur
- Conduite de véhicules : véhicule léger
- Contraintes posturales et articulaires ^(P): station debout prolongée, posture courbée, posture accroupie, bras en l'air
- Exposition à des agents biologiques ou infectieux : manipulation de déchets/matériels potentiellement contaminés, contamination par le public/les enfants (grippe, gastro-entérite...)
- Exposition à des agents chimiques dangereux ^(P): produits d'entretien
- Gestes répétitifs ^(P): balayage, nettoyage des vitres,...
- Manutention manuelles et port de charges ^(P): usagers

Mesures de prévention

Ces mesures sont données à titre indicatif. Votre évaluation des risques vous orientera vers les mesures de prévention adaptées à vos situations professionnelles

Indicateurs d'ambiance et métrologie

- Manutentions manuelles, port de charges et gestes répétitifs ^(P) : analyse de l'activité au poste de travail
- Ambiance sonore : mesurage d'exposition au bruit à l'aide d'un sonomètre et/ou d'un exposimètre

Mesures de prévention collectives

- Ambiance sonore : choix des matériels les moins bruyants
- Ambiances climatiques : anticipation des conditions climatiques (disposition en termes d'équipement, de fourniture et d'organisation)
- Contraintes posturales et articulaires : analyse et conception ergonomiques des postes de travail, matériel réglable pour chaque utilisateur ; alternance des tâches et des postures
- Conduite de véhicule : entretien et vérification périodique
- Exposition aux agents chimiques dangereux : respect des consignes des Fiches de Données de Sécurité (FDS), substitution des produits dangereux, méthodes alternatives
- Organisation du travail : réunion de régulation des équipes, alternance des tâches, gestion du temps, transversalité, communication..., suivi medico-psychologique régulier,
- Autres : respect des règles d'hygiène

Mesures de prévention individuelles

- Protection de la main : gants adaptés
- Protection du pied : chaussures ou bottes de sécurité
- Protection du corps : combinaison de protection
- Protection autres : soutien psychologique personnalisé, respect des règles d'hygiène

Formation / Information

- Liées à la conduite ^(P) :
 - Sécurité des conducteurs de transport de voyageurs
- Liées à l'utilisation d'un équipement ou d'un produit :
 - utilisation des équipements de travail,
 - Utilisation des équipements de protection individuelle
- Liées à un risque spécifique ou une ambiance de travail :
 - Sensibilisation à la gestion des conflits (agressions verbales et physiques),
 - Prévention des risques liés à l'activité physique (PRAP)
 - exposition biologique,
 - Conseil sur les règles d'hygiène de vie : sport, bonne hygiène alimentaire
- Liées aux secours :
 - gestes de premiers secours
 - Incendie : exercices d'évacuation et d'utilisation des moyens de premiers secours

Maladies professionnelles

Ce métier peut générer les maladies professionnelles suivantes, mais ne présuppose en rien l'avis de l'instance en charge de leurs reconnaissances.

Maladies prévues aux tableaux du régime général

- Tableau n° 57 RG : Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail
- Tableau n° 98 RG : Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes
- Tableau n° 4bis RG : Affections gastro-intestinales provoquées par le benzène, le toluène, les xylènes et tous les produits en renfermant
- Tableau n° 9 RG : Affections provoquées par les dérivés halogénés des hydrocarbures aromatiques
- Tableau n° 12 RG : Affections professionnelles provoquées par les hydrocarbures aliphatiques halogénés
- Tableau n° 49 RG : Affections cutanées provoquées par les amines aliphatiques, alicycliques ou les éthanolamines
- Tableau n° 49 bis RG : Affections respiratoires provoquées par les amines aliphatiques, les éthanolamines ou l'isophoronediamine
- Tableau n° 65 RG : Lésions eczématiformes de mécanisme allergique
- Tableau n° 66 RG : Rhinites et asthmes professionnels
- Tableau n° 84 RG : Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel
- Tableau n° 95 RG : Affections professionnelles de mécanisme allergique provoquées par les protéines du latex (ou caoutchouc naturel)

Autres maladies liées à l'activité professionnelle

- Néant

Suivi médical

La réglementation impose à l'autorité territoriale une surveillance médicale de ses agents dont le contenu et la périodicité sont laissés à l'appréciation du médecin de prévention. Les informations suivantes sont données à titre indicatif.

Vaccinations obligatoires

- Diphtérie-Tétanos-Poliomyélite (DTP)
- Hépatite B
- Tuberculose (BCG)

Vaccinations recommandées

- Néant

Suivi post professionnel

- Néant